

Exemplaire
J.O.

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

71 quai Perrache

69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association Arty Farty,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Arty Farty relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Arty Farty à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des « *Faits caractéristiques* » et « *Informations générales complémentaires* » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- ⇒ la comptabilisation des partenariats et mécénats en nature sur l'exercice,
- ⇒ les conditions de comptabilisation de la subvention d'exploitation attribuée par l'Agence Européenne concernant le pilotage de la coopération « We Are Europe »,
- ⇒ l'acquisition d'un ensemble immobilier,
- ⇒ la comptabilisation, en produits d'exploitation, des sommes non dépensées et non réclamées par les festivaliers suite à la mise en place du système cashless.

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir et la méthode de comptabilisation des immobilisations et de leur amortissement. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières, le 22 janvier 2020

Le commissaire aux comptes
In Extenso Rhône-Alpes


Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2019**

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 1

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	41 104	16 161	24 944	9 188	15 755	171,47
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	404 125		404 125		404 125	
	Constructions	2 320 780	5 714	2 315 066		2 315 066	
	Installations techniques Matériel et outillage	162 218	91 544	70 674	5 409	65 265	NS
	Autres immobilisations corporelles	178 152	83 358	94 793	11 844	82 949	700,32
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	333 984	18 500	315 484	288 850	26 634	9,22
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	290		290	290		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 361		3 361	15 199	11 838	77,89
	Total I	3 444 013	215 277	3 228 737	330 780	2 897 956	876,10
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 476		1 476		1 476	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	571 592	8 376	563 216	356 377	206 839	58,04
	Autres créances	1 215 117	12 552	1 202 565	787 976	414 590	52,61
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	713 764		713 764	583 491	130 273	22,33
	Charges constatées d'avance (3)	18 844		18 844	30 661	11 817	38,54
	Total III	2 520 793	20 928	2 499 864	1 758 505	741 360	42,16
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	39		39		39	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 964 845	236 205	5 728 640	2 089 285	3 639 355	174,19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

59 578

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 2

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019	Exercice N-1 30/09/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040	109 040		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	16 641	217 514	200 873	92.35
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	25 460	200 873	175 413	87.33
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	100 221	125 681	25 460	20.26
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	39		39	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	39		39	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 903 865	394 997	3 508 868	888.33
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	579 099	505 362	73 738	14.59
	Dettes fiscales et sociales	225 097	193 700	31 397	16.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	846 784	849 545	2 761	0.32
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	73 535	20 000	53 535	267.67
	Total IV	5 628 380	1 963 604	3 664 776	186.64
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 728 640	2 089 285	3 639 355	174.19

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

3 438 752

2 116 093

956 169

172 140

1 771 464

161 489

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 3

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	884 872	791 076	93 796	11.86
Production vendue de Biens et Services	2 408 786	2 184 561	224 224	10.26
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 073 168	726 261	346 908	47.77
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	27 776	13 896	13 880	99.89
Collectes				
Cotisations	240	170	70	41.18
Autres produits	885 517	884 314	1 203	0.14
Total I	5 280 358	4 600 277	680 081	14.78
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	271 266	258 527	12 739	4.93
Variation de stock (marchandises)	1 476		1 476	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	3 213 941	2 924 995	288 945	9.88
Impôts, taxes et versements assimilés	56 123	61 845	5 722	9.25
Salaires et traitements	1 144 663	1 116 415	28 248	2.53
Charges sociales	430 018	380 296	49 722	13.07
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 970	24 087	1 884	7.82
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	100 757	62 152	38 605	62.11
Total II	5 241 263	4 828 318	412 945	8.55
I - Résultat d'exploitation (I-II)	39 096	228 041	267 136	117.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

12 800 25 896
1 847

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2019	12	30/09/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		47		46	1	1,36
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change		70			70	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		75		224	149	66,38
Total V		192		270	78	28,77
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions		18 539			18 539	
Intérêts et charges assimilés		13 323		1 175	12 148	NS
Différences négatives de change				83	83	100,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		31 862		1 258	30 604	NS
2. Résultat financier (V-VI)		31 670		988	30 682	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		7 426		229 028	236 455	103,24
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				32 018	32 018	100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		513			513	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		513		32 018	31 505	98,40
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		33 055		5 063	27 992	552,89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		745			745	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		33 800		5 063	28 737	567,61
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		33 287		26 955	60 242	223,49
Impôts sur les bénéfices (IX)		400		1 200	800	66,67
Total des produits (I+III+V+VII)		5 281 064		4 632 566	648 499	14,00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		5 306 525		4 833 439	473 086	9,79
Solde intermédiaire		25 460		200 873	175 413	87,33
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		25 460		200 873	175 413	87,33

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 5

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat	155 585	153 259	2 327	1,52
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	155 585	153 259	2 327	1,52
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole	155 585	153 259	2 327	1,52
Prestations				
TOTAL	155 585	153 259	2 327	1,52

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 728 640.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 280 358.49 Euros et dégageant un déficit de 25 460.38- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les partenariats et mécénats en nature, dont le montant total représente cette année 1,89 % du total des produits d'exploitation de l'association, sont constatés en charges et produits du compte de résultat.

Le 29 octobre 2018, l'association a perçu 800 000 € au titre du premier acompte sur l'agrément n° 2018-2083 de l'Agence Européenne de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture, concernant le pilotage de la coopération "We Are Europe" sur la période du 24 décembre 2018 au 26 décembre 2021.

La quote part de cette subvention revenant à l'association ARTY FARTY au 30/09/19 est inscrite au compte de résultat pour un montant s'élevant à 176 565,47 €, montant correspondant à 40 % des dépenses subventionnées constatées à cette même date.

Le 26 juillet 2019, l'association a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 71 quai Perrache à Lyon 2ème pour une valeur totale de 2 694 166,52 € HT. Cet investissement a été décomposé afin de constater les amortissements sur des durées normales d'utilisation de chacun des composants identifiés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Il a été également fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le système d'encaissement mis en place lors de la 14ème édition du festival - système dit cashless - propose aux festivaliers qui en font la démarche pendant la semaine suivant la clôture du festival, le remboursement des sommes non dépensées. A l'issue de ce délai, les sommes non remboursées sont acquises à l'association sous forme de don. Au titre de l'édition Nuits Sonores 17, les dons ainsi constatés en autres produits d'exploitation s'élèvent à 42 377,24 €.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé au titre de l'exercice clos le 30/09/2019, en déduction des comptes de charges sociales, un produit à recevoir relatif à la dernière application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 736 €. Le montant définitif du CICE au titre de l'année civile 2018, s'établit à 50 190 €, dont 39 454 € ont été constaté l'exercice précédent. L'association n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 50 190 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	16 730
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	16 730
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	16 730
Total	50 190

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 8

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	24 689		20 715
Terrains			404 125
Constructions sur sol propre			2 290 042
Installations générales agencements aménagements des constructions			30 738
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	90 993		71 225
Matériel de transport	10 740		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	75 340		92 851
TOTAL	177 073		2 888 981
Autres participations	288 850		45 134
Autres titres immobilisés	290		
Prêts, autres immobilisations financières	15 199		43
TOTAL	304 338		45 177
TOTAL GENERAL	506 100		2 954 873

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 300	41 104	41 104
Terrains			404 125	404 125
Constructions sur sol propre			2 290 042	2 290 042
Installations générales agencements aménagements constr.			30 738	30 738
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			162 218	162 218
Matériel de transport			10 740	10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		779	167 412	167 412
TOTAL		779	3 065 274	3 065 274
Autres participations			333 984	333 984
Autres titres immobilisés			290	290
Prêts, autres immobilisations financières		11 881	3 361	3 361
TOTAL		11 881	337 634	337 634
TOTAL GENERAL		16 960	3 444 013	3 444 013

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	15 501	4 960	4 300	16 161
Constructions sur sol propre		5 630		5 630
Installations générales agencements aménagements constr.		84		84
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	85 584	5 960		91 544
Matériel de transport	10 689	51		10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 547	9 285	214	72 618
TOTAL	159 819	21 010	214	180 616
TOTAL GENERAL	175 320	25 970	4 514	196 777

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 960				
Constructions sur sol propre	5 630				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	84				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 960				
Matériel de transport	51				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 925	360			
TOTAL	20 651	360			
TOTAL GENERAL	25 610	360			

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040				109 040
Réserves :					
Report à nouveau	217 514		200 873		16 641
RESULTAT DE L'EXERCICE	200 873	25 460	200 873	0	25 460
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	125 681	25 460	0	0	100 221

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change		39			39
TOTAL		39			39

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		18 500			18 500
Sur comptes clients	32 866		24 489		8 376
Autres provisions pour dépréciation	12 552				12 552
TOTAL	45 418	18 500	24 489		39 428
TOTAL GENERAL	45 418	18 539	24 489		39 468
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		18 500	24 489		

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 361	0	3 361
Clients douteux ou litigieux	9 378	0	9 378
Autres créances clients	562 214	562 214	
Impôts sur les bénéfices	55 353	55 353	
Taxe sur la valeur ajoutée	626 489	626 489	
Divers état et autres collectivités publiques	390 095	390 095	
Groupe et associés	50 200		50 200
Débiteurs divers	92 980	92 980	
Charges constatées d'avance	18 844	18 844	
TOTAL	1 808 914	1 745 975	62 939

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	959 328	959 328		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 944 537	172 932	541 905	2 229 700
Fournisseurs et comptes rattachés	579 099	579 099		
Personnel et comptes rattachés	30 012	30 012		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 367	81 367		
Taxe sur la valeur ajoutée	81 961	81 961		
Autres impôts taxes et assimilés	31 756	31 756		
Autres dettes	846 784	179 637	667 147	
Produits constatés d'avance	73 535	73 535		
TOTAL	5 628 380	2 189 628	1 209 052	2 229 700
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 794 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 532			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences progiciels	29 004	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15-40 ans
Installations techniques	Linéaire	30 ans
Matériels et outillages	Linéaire - Dégressif	2-4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	Linéaire - Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5-20 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré-premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	119 073
Autres créances	151 712
Total	270 785

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 786
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 306
Dettes fiscales et sociales	56 752
Autres dettes	73 682
Total	239 526

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 844
Total	18 844
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	73 535
Total	73 535

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	139	39	39	39
Total	139	39	39	39

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipements concernant des biens d'équipements renouvelables sont inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise, au passif du bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes d'administration	63 092
Total	63 092

Le montant de la rémunération brute, pour l'exercice clos au 30 septembre 2019, des membres du Conseil d'Administration de l'association ARTY FARTY, est de 63 092,16 €.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Employés	22	6
Total	31	6

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires en nature, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 est la suivante :

Bénévolat logistique : 554 bénévoles sur 4 journées de 7 heures au SMIC horaire brut de 10,03 € soit 155 585,36 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 686 000
Total	2 686 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Montant initial de cette garantie : 1 343 000
Montant restant dû en capital : 1 339 414
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/08/2044
Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

Emprunt du : Caisse du Crédit Mutuel Lyon République
Montant initial de cette garantie : 1 343 000
Montant restant dû en capital : 1 335 993
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2044
Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement total	Engagement total	62 699
Engagement total		62 699

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- condition de départ : sur l'initiative du salarié,
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- indemnité exonérée de charges sociales,
- taux d'augmentation des salaires de 1 %,
- taux d'actualisation de 1,5 %

L'engagement de l'association ARTY FARTY, qui n'est pas comptabilisé au passif du bilan, s'élève à 62 699 € au 30 septembre 2019.

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 15

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute nette	Pertes et avances consenties et non remboursées	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés									
- Filiales détenues à + de 50%									
- SAS AKA	30 000	33 435-	90.00	18 500			1100499	3 564-	
- SAS CULTURE NEXT	330 000	84 800	66.40	239 178	239 178		3830663	10 806	
- Participations détenues entre 10 et 50 %									
- SAS H7	50 000		34.00	17 000	17 000				
- SAS SANGUIN !	20 000		49.00	9 800	9 800	200			
- SAS SWIMMING POULE	76 600	35 483-	16.64	25 500	25 500	50 000	1083063	147 902-	
B. Renseignements globaux									
- Filiales non reprises en A									
- Participations non reprises en A									

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Prix de cession des immobilisations	513	77500000
Total	513	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	103	67120000
- Indemnité rupture de bail	11 701	67180000
- Mali de liquidation AKA	4 018	67180000
- Matériels perdus NS16	12 800	67180000
- Consignes perdues NS16	4 432	67180000
- VNC immobilisations cédées/rebutées	745	67500000
Total	33 799	